

Image not found or type unknown



demande de retraite et droit de l'aer

Par **ant**, le **20/03/2013** à **09:56**

bonjour
j'ai été licenciée en juin 2002
je touchais l'aer jusqu'en mai 2005 je perçois
actuellement l'aer de remplacement depuis juin 2005
je vais avoir 60 ans en aout 2013
est ce que je toucherais l'aer jusqu'à 65 ans ou est ce que je dois faire ma demande de retraite
dès maintenant sachant que je n'ai que 134 trimestres de cotisés
merci pour votre
réponse
cordialement